

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 23 mai 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire  
M. Daniel BROCKER, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMMANN, Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christian OTTENWAELDER donne pouvoir à Luc ADONETH  
Patrick DELSART donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Christophe BOHN  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Anne HEUBERGER

**Absents :**

## 10. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péri-scolaire et Petite Enfance

**RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER**

### 10.1. Recrutement apprenti.es écoles maternelles

#### **DELIBERATION 23052024/07**

Mme HEUBERGER informe le conseil que deux apprenti.es seront recrutés à compter du 28 août 2024 pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de l'apprenti (1ere ou 2<sup>e</sup> année de CAP AEPE), pour chaque école maternelle de Châtenois.

Les apprenti.es sont recrutés à temps, sur un calendrier annualisé pré-établi, et sont rémunérés au tarif en vigueur selon le niveau et l'âge de l'apprenti.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recruter deux apprenti.es à compter du 28 août 2024, pour une durée de 1 à deux ans selon le niveau de CAP AEPE recruté.

**FIXE** la durée de service à 35 heures annualisées, rémunérées au SMIC en vigueur, en fonction de l'âge de l'apprenti.e.

**ACCORTE** la participation financière de l'Etat et du CNFPT.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 29 mai 2024

Luc ADONETH  
Le Maire,



Amandine MARTIN  
La secrétaire de séance,

A blue ink signature of Amandine Martin, the secretary of the meeting.